



LA BONNE PAROLE

Organe de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

SOMMAIRE

La femme doit exercer judicieusement son droit de vote, <i>Yvonne Letellier de Saint-Just</i>	1
Les métiers d'art et leur apprentissage, <i>Frère Denis</i>	2
Le Rosaire et nous, <i>S. Iweins de W.</i>	4
Ma mère, <i>François Coppée</i>	6
Deuxième bourse offerte par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste	8
La femme et le droit civil, <i>Henriette Bourque</i>	9
Les espaliers (poème), <i>Edouard Vissers</i>	13
Journal des œuvres : Chez les Employées de magasin, <i>Léa Sauvant</i> — Chez les Femmes d'affaires, <i>Berthe Lefebvre</i>	14
Le manque de logements	15
Le Pape est un père	16
Projet de loi du Gouvernement de la Province	16

La Bonne Parole

REVUE MENSUELLE

fondée en 1913

CE QU'ELLE EST

- un LIEN qui sert à unir d'esprit et de coeur les Canadiennes-Françaises;
- un FOYER d'où rayonnent, sur tous les domaines de l'activité féminine, lumière et chaleur;
- un CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés, désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux oeuvres nationales;
- un MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale;
- un ORGANE indispensable à l'oeuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit; puis auprès des oeuvres nationales étrangères qui font, comme nous, partie de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Canada et Etats-Unis\$1.00 par an
Union postale\$1.30 par an

Un *escompte* de 50% est accordé aux membres des associations professionnelles, des Fédérations paroissiales et des communautés religieuses.

Le prix de l'abonnement doit être envoyé au Secrétariat de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, 853 Est, rue Sherbrooke, Montréal.

Les abonnés de la "Bonne Parole" jouissent des privilèges de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et ont droit d'assister aux séances publiques, dont avis est donné dans les journaux. Les abonnés qui désirent des invitations personnelles et voudraient devenir membres actifs de la Fédération Nationale n'ont qu'à s'inscrire, en tout temps, au secrétariat de la Fédération Nationale, 853 Est, rue Sherbrooke, où les heures de bureau sont, le dimanche excepté: de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures p.m. — Téléphone: FRontenac 2665.

Toute personne peut concourir à l'oeuvre de la "Bonne Parole": 10 en s'y abonnant; 20 en lui procurant de nouveaux abonnés; 30 en la faisant lire; 40 en lui procurant une collaboration littéraire; 50 en sollicitant des annonces à son intention.

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

Œuvre auxiliaire d'Action catholique
fondée en 1906

Aumônier: Monseigneur Philippe Perrier.

Présidentes-fondatrices: Madame F.-L. Béique et Madame Henri Gérin-Lajoie.

Présidente d'honneur: Madame Henri Gérin-Lajoie.

Bureau de direction: Mme Alfred Thibaudeau, présidente générale; Mme Edmond Brossard, vice-présidente; Mme Théodule Bruneau, vice-présidente; Mlle Georgette LeMoine, secrétaire générale; Mlle Maria Auclair, trésorière; Mlle Jeanne Lapointe, secrétaire-archiviste; Mme Eustache Letellier de Saint-Just, directrice de "LA BONNE PAROLE"; Mme R.-A. Bouthillier, Mme Arthur Berthiaume, Mlle Hedwige Lefebvre, Mlle Florine Phaneuf, Mme J.-A. Molleur, Mme Albert Dupuis, Mlle Marie-Ange Madore, Mme Tancrede Jodoin, Mme P.-A. Robichaud, Mlle Alma Champoux, des Cercles de Fermières de la Province de Québec; Mme H. Végiard, présidente de la section de Saint-Lambert; Mlle Emma Douesnard, Mme J.-J.-E. L'Espérance, Mlle Marie Girard, présidente de la Fédération des Cercles d'étude des Canadiennes-Françaises; Mlle Emérentienne Chagnon.

Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, Conseil de Québec.

Les dames patronnesses des Oeuvres suivantes: l'Hôpital Notre-Dame; le Comité d'Administration de l'Hôpital Sainte-Justine; l'Assistance Maternelle, les Ecoles Ménagères Provinciales, la Fédération des Cercles d'étude des Canadiennes-Françaises, les Cercles des Fermières de la Province de Québec; la Cour Villa-Maria des Forestières Indépendantes; l'Ecole d'Education familiale et sociale.

Fédérations et sections paroissiales: La Nativité de la Sainte-Vierge, d'Hochelaga; Très-Saint-Nom de Jésus, de Maisonneuve; Saint-Stanislas, Saint-Lambert, Saint-Ambroise, Côte Saint-Paul, Saint-Joseph; Notre-Dame du Perpétuel-Secours (Ville-Emard); Saint-Bernardin de Sienna, (Ville de Saint-Michel).

Associations professionnelles: Employées de magasin. Employées de bureau, Femmes d'affaires, Aides maternelles, la Société des Ouvrières Catholiques (S.O.C.) et ses sections: La Nativité de la Sainte-Vierge, d'Hochelaga; Côte Saint-Paul, La-chine, Saint-Alphonse d'Youville, Sault-au-Récollet.

Comités: Comité des Oeuvres Economiques, Comité de la Visite des Hôpitaux, Comité de l'Economie Domestique, Comité des Questions Nationales, Comité de la Protection de la Jeune Fille, Comité féminin du IIIe centenaire de Montréal, Comité de la Croix-Rouge, Comité consultatif d'études sociales.

Principales œuvres accomplies par la Fédération et ses filiales

Fondation des *Associations professionnelles*
Fondation des *Fédérations paroissiales*
Etablissement de *Caisses de Secours*
Etablissement de *Cours d'Enseignement Ménager*
Comité de lutte contre l'*alcoolisme*
Amendements à la *loi des licences*
Législation en faveur des *Institutrices et des employées de bureau*
Comité des *questions domestiques*
Comité de lutte contre la *mortalité infantile*
Fondation de "*Gouttes de lait*"
Participation aux *expositions pour le bien-être de l'enfance*
Comité de lingerie d'autel et décoration d'église du *Congrès Eucharistique*
Pèlerinage à *Lourdes et à Rome*
Affiliation à l'*Union Internationale des Ligues catholiques féminines*
Fondation de la *Bonne Parole*
Comité du "*Denier National*"
Comité des *questions civiques*
Comité de la *Croix Rouge*
Comité du *Fonds Patriotique*
Comité de l'*Assistance par le travail*
Comité central d'*étude et d'action sociale*
Comité des *Oeuvres économiques*
Comité de Rédaction de la *BONNE PAROLE*
Comité d'Administration de la *BONNE PAROLE*
Comité de la *construction*
Comité du *service social*
Comité de la *Visite des hôpitaux*
Fichier Central de renseignements
Comité de l'*apostolat de la paix*
La réforme du Code civil en faveur de la femme.

N. B. — On peut devenir membre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat: 853, rue Sherbrooke Est.

LA BONNE PAROLE

Vol. XXXV

Montréal, Mai 1945

No 5

La femme doit exercer judicieusement son droit de vote

VOTER EST UN DEVOIR DE CIVISME

A la veille d'une élection où les femmes de notre province vont pouvoir une fois de plus exercer leur privilège d'électrices, il n'est pas hors de propos de rappeler l'époque encore toute proche, où ce privilège leur était refusé, avec d'autres prérogatives, d'ailleurs, qu'elles ont dû conquérir de haute lutte. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste a eu sa large part dans ces conquêtes et, aujourd'hui, elle n'est pas indifférente à l'usage que les femmes doivent en faire. Le droit de vote confère aux femmes un devoir : celui de l'exercer consciencieusement et, pour ce faire, de se renseigner sur les questions nationales et provinciales qui sont en jeu.

La vie en société n'est plus ce qu'elle était il y a un quart de siècle. Le rôle de la femme y demeure encore, pour le plus grand nombre, foncièrement le même : celui de l'épouse, de la mère, de l'éducatrice, et c'est le rôle auquel toute femme aspire normalement. Mais la transformation des mœurs a aussi fait de la femme une travailleuse, une salariée, dont la collaboration au développement de l'économie nationale est si diverse et si répandue qu'elle est devenue indispensable. Cela est si vrai qu'en dépit des théories que l'on entend quelquefois exposer sur les prétendus méfaits du travail féminin, aucun gouvernement ne voudrait risquer la dislocation économique qui résulterait de sa suppression définitive. Nous sommes devant un fait accompli : la femme travaille. Elle travaille pour diverses raisons, dont la principale est encore qu'à cause de l'organisation présente de la société, elle est obligée de travailler pour assurer son existence.

La femme est ainsi intimement mêlée à la vie économique et politique de la nation, et elle se trouve directement affectée par nombre de lois, notamment la législation fiscale, auxquelles elle pouvait être plus ou moins indifférente dans le passé. De là le droit que l'Etat lui reconnaît comme électrice et de là l'intérêt immédiat que toutes les femmes doivent prendre aux débats politiques, afin d'être en mesure d'exercer judicieusement leur droit de vote.

Aucune sanction ne s'attache à l'abstention des électeurs qui négligent d'exercer ce droit. Mais il n'en reste pas moins que voter est, pour tous et pour toutes, un devoir de civisme, que l'individu se doit de remplir consciencieusement, pour le bien de la collectivité et pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme électoral. On entend souvent déplorer les manœuvres par lesquelles des exploiters peuvent parfois fausser l'expression de l'opinion publique, lors des élections. Cela ne pourrait guère se produire si tous les électeurs et toutes les électrices se présentaient aux urnes pour enregistrer leur vote. C'est parce qu'il y a normalement trente pour cent des électeurs qui ne votent pas que la fraude électorale peut se pratiquer.

Les femmes de notre province doivent donc se faire un devoir d'exercer leur droit de vote et elles doivent le faire suivant leur conscience, après s'être renseignées, dans toute la mesure du possible, sur les questions du jour.

Yvonne LETELLIER de SAINT-JUST

Les métiers d'art et leur apprentissage

Parmi les questions importantes qui périodiquement se présentent dans le domaine de l'enseignement, il semble bien que celle des « métiers d'art » soit la moins claire. Une cause en est certainement dans la composition du terme qui associe deux notions dont la parenté, tout en étant réelle, n'est pas bien évidente.

L'homme qui vit solitaire et nourrit sa pensée de la contemplation de la nature, de la vie, de la société, et, fougueusement, à l'heure inspirée, l'exprime dans la matière, sans autre raison que cette poussée intérieure, est un artiste. Il fait la gloire de l'humanité. Celui qui, sans pensée, mais les bras robustes et le cœur joyeux pétrit laborieusement la matière, ayant bien travaillé quand il a beaucoup abattu, est un ouvrier. L'humanité ne s'en passera pas moins que d'artistes. Mais l'homme dont l'esprit préside à l'activité manuelle pour la production d'un objet de nécessité, d'utilité ou de luxe, exerce un métier d'art qui est plus ou moins proche de l'art pur, ou du pur métier, que son âme domine la matière ou en soit dominée. C'est à la formation d'un tel homme que doit aboutir l'enseignement professionnel. Disons dès maintenant que la noblesse d'une telle formation consiste à l'élever vers l'art et non à l'abaisser vers la matière.

* * *

Basé sur cette analyse théorique l'enseignement professionnel doit s'organiser en deux courants parallèles et toujours en contact ; il doit apprendre le métier et faire l'éducation esthétique.

L'atelier moderne, où la machine fait en peu de temps une grande partie de la besogne matérielle pour aboutir à l'article en série, ne rappelle que de loin l'atelier ancien où les ouvriers peu nombreux peinaient longuement pour aboutir à la pièce unique. Quelques spécialités à faible débit conservent cependant, et c'est louable, la méthode ancienne (sculpture, vitrail, et autres qui sont déjà presque de l'art pur). Mais la majorité des arts susceptibles d'être industrialisés sont, eux, bien plus près de l'organisation de la grande industrie que l'atelier ancien (c'est le cas des arts de la presse, de l'ameublement, voire de l'architecture).

Des esprits étroits crieront à la laideur des produits de la machine ; mais si l'on n'exige de la machine que ce qu'elle sait bien faire, tous les arguments tombent et il devient au contraire avantageux, à tous les points de vue, de faire cent chaises plutôt qu'une, si le type en est bien établi. Et il faut avoir l'esprit chagrin pour ne pas admirer, par exemple, toutes les ressources que donnent aux artistes les procédés modernes de la presse. D'autant plus que reste toujours la possibilité de réaliser la pièce unique quand les moyens le permettent.

C'est cette connaissance pratique du métier que doit de toute nécessité posséder l'artisan. Qu'il sache les ressources de ses outils. Mais ce n'est là qu'un élément de sa formation.

Pour enrichir les procédés et augmenter les ressources des divers métiers, en même temps qu'elle libère l'ouvrier de bien des labours, la machine ne garantit aucunement la qualité artistique du produit. Si l'on voit si souvent la laideur s'étaler dans les articles industriels qu'on n'accuse pas la machine mais l'homme qui fait travailler la machine. Si le produit est quelconque, c'est que l'éducation esthétique du fabricant n'a pas été faite, ou a été mal faite, ou qu'elle n'était pas à faire ; c'est qu'il ne sait pas, qu'il ne sent pas surtout la différence qui existe entre beau et laid, entre rationnel et routinier, entre style formulaire et style personnel ; c'est que le tempérament, le goût, l'esprit enfin fait défaut, et qu'il n'existe que le procédé.

De ces notions qui semblent claires, et sont pourtant d'une application difficile, on doit conclure que l'apprentissage est chose capitale pour la valeur du professionnel, de ses produits et par contre-coup pour la vie économique de la nation ; qu'un apprentissage n'est pas complet, ni rationnel s'il ne forme au moins également et l'esprit, et les habiletés manuelles ou mécaniques ; que si l'atelier est indispensable pour préparer aux réalisations pratiques, l'école ne l'est pas moins pour discipliner les facultés spirituelles dont dépendra toujours, en définitive, la valeur presque totale des produits humains, que la solution idéale est l'école-atelier qui fusionne ou alterne les deux formations pour une meilleure rationalisation de l'apprentissage. La fréquentation des écoles des métiers d'art s'imposera à tout futur artisan d'art qui voudra répondre aux exigences des temps modernes.

Le programme des écoles des métiers d'art sera donc de plus en plus du domaine de l'enseignement professionnel et essentiellement différent du programme des Académies des Beaux-Arts, qui visent l'enseignement du grand art, de l'art pur, sans le contact de l'apprentissage par l'école.

Frère DENIS

LE ROSAIRE ET NOUS

A travers tous les temps, la sainte Eglise de Dieu a magnifié les vertus et les gloires de Celle, qui, du Calvaire, nous fut, par le Christ expirant, donnée pour mère. Elle institua des fêtes en son honneur, suscita et encouragea des dévotions touchantes, qui devaient, de par les siècles et le monde, rendre nos cœurs chrétiens, vibrants d'amour, pour la Mère de Dieu, notre sainte et douce Mère du Ciel.

Mesdames, beaucoup d'entre vous, nous n'en voulons douter, reconnaissent et répètent l'invocation : Reine du Très Saint Rosaire, priez pour nous ; récitent souvent, pieusement, leur chapelet, voire même leur Rosaire. Certaines cependant peut-être méditent rarement les mystères qui s'y rattachent et ignorent les nombreuses indulgences attachées à la récitation du chapelet, du Rosaire. Sans rappeler les origines de cette séculaire et populaire dévotion, nous nous plaisons à rapporter quelques réflexions, empruntées au R. Père Rambaud, dans son ouvrage : « Pour la Vie Intérieure ». Elles nous sont apparues lumineuses pour vous exciter, Mesdames, à raviver en vous la flamme de la grande dévotion mariale et à vous refamiliariser avec cette chaîne de prières que l'auteur précité déclare « convenir si bien à tous ». Oui, à tous, dit-il. A tous les esprits !

« L'humble le comprend aisément : tout y est si simple ! L'intellectuel y trouve pour son esprit avide de déploiement, des horizons toujours plus vastes : la doctrine qu'elle renferme est si profonde, si étendues sont les perspectives ouvertes sur les mystères divins !

« A tous les âges ! le petit enfant la bégaye avec une grâce charmante, y faisant passer les spontanités de son âme innocente. L'adolescent s'éprend vite des mystères de l'enfance, si concrets, bien de nature à lui parler à l'imagination et au cœur. Les mystères joyeux trouvent aussi un très intime écho dans le cœur de la jeune fille, dans le cœur printanier assoiffé de lumière, de fleurs, de joies vibrantes, de bonheur intime. Elle chérit son chapelet. Elle s'en sert comme d'une armure pour protéger sa pureté. L'âge mûr est aux prises avec les luttes de l'existence. Ces luttes si meurtrissantes. Et pour lui, les mystères douloureux sont pleinement adaptés : n'a-t-il pas ses agonies intérieures, ses couronnements d'épines, ses portements de croix, une fois ou l'autre, son crucifiement ! Sur les grains du chapelet tomberont les larmes de l'épouse cruellement déçue, ils pourront s'humecter des pleurs de la mère affligée. La vieillesse ne touche déjà presque plus à la terre : elle se trouve aux confins de l'éternité. Elle a besoin de chaudes espérances, venant jeter une flamme à travers ses membres glacés. Les mystères glorieux la lui

apportent. Qu'il fait bon, alors que la solitude s'accroît chaque jour un peu plus, que la vie finissante procure de croissantes amertumes, avoir une vision anticipée de ce Paradis, où toutes larmes seront séchées ! »

Mesdames, le Rosaire est bien aussi pour nous ! Que celles qui pratiquent cette dévotion, lui demeurent fidèles ! qu'elles la répandent autour d'elles ; au cercle de famille et au delà, qu'elles le fassent aimer. Que celles, au contraire, qui la réservent pour les bonnes femmes, qui semblent n'avoir pas autre chose à faire qu'à réciter, par routine, comme le ferait une machine parlante, des « Notre Père » et des « Je vous salue, Marie » se frappent la poitrine, en disant : « C'est que nous comprenons mal la pratique de la récitation du Rosaire ou du chapelet, que nous n'en pénétrons ni le sens, ni les mystères » et que, sans tarder, elles se décident à dire dévotement « la prière convenant si bien à tous ».

O ! douce Vierge du Rosaire, au nom de vos joies, de vos douleurs, de vos gloires, avec amour, prêtez l'oreille à ces milliers de voix fidèles, qui vous répètent des dizaines de fois, le jour : Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort, ainsi soit-il.

S. IWEINS DE W.

UN PÈRE DE FAMILLE

Interrogé sur la façon dont il s'y prenait pour élever ses enfants, il répondait :

« J'ai toujours tâché de leur donner le bon exemple. Je ne leur ai jamais dit : « Mes enfants, il faut prier, allez vous confesser, allez à la messe », mais je leur dis : « Mes enfants, nous allons à la messe, nous allons faire ensemble notre prière du soir ».

Et tous mes enfants ont aisément suivi mon exemple. Tant il est vrai que le secret d'une bonne éducation est dans « l'exemple des parents ». Cela, rien ne le remplace.

PENSÉE DE MAI

Le rationaliste sourit en voyant réciter le Rosaire : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais.

LACORDAIRE

Page à relire à l'occasion de la Fête des mères

MA MÈRE

par François Coppée

Ma mère approchait de la quarantaine quand elle me mit au monde. Elle avait eu, dans sa jeunesse, m'a-t-on assuré, beaucoup de fraîcheur et d'éclat ; mais le seul portrait qui existe d'elle fut fait peu d'années avant sa mort et, dans les plus lointaines profondeurs de ma mémoire, son visage ne m'apparaît que déjà touché par l'âge. Ceux qui ont connu leur mère jeune et belle éprouvent-ils une douceur particulière à se la rappeler ainsi ? Je ne sais. Pourtant, selon moi, ceux-là sont privilégiés dont les premiers regards virent, penché sur leur berceau, un front marqué par la fatigue de vivre, et à qui leur mère sembla toujours une vieille mère. Le souvenir qu'ils gardent d'elle est, sinon plus cher, du moins plus sacré, et ce que la vieillesse a de vénérable s'y ajoute à ce que la maternité a d'auguste. Ce méchant bouquin, dont se servit ma mère pour m'enseigner l'art si difficile de la lecture, ce livre qu'elle-même possédait déjà du temps qu'elle était écolière me fait donc songer qu'elle a été une petite fille. Mais je ne puis m'imaginer ses yeux et ses travaux d'enfant, pas plus que ses rêves de jeune fille ou ses joies d'épouse bien-aimée. Je ne veux voir en elle que ma « maman », ma « vieille maman ».

Il me semble que je manquerais au quatrième commandement du Décalogue : « Tes père et mère honoreras », et qu'un peu du tendre respect dont ma pensée enveloppe la chère image de ma mère s'évanouirait si je me la représentais un seul instant hors de sa fonction maternelle et sans les premiers cheveux gris et les quelques rides qu'elle avait déjà quand j'étais tout petit.

Il me faudrait une plume exquise et légère que je n'ai pas, il faudrait choisir des mots aériens pour exprimer ce sentiment pieux et jaloux, ce scrupule délicat, cette nuance d'âme. Je n'en puis donner une idée qu'en rappelant le mystère de la foi chrétienne, si touchant et si profond, qui entoure la mère de Jésus d'une pureté idéale. Oui, pour celui dont le cœur est vraiment filial, sa mère est une immaculée !

D'ailleurs, n'est-il pas tout naturel que je l'évoque seulement sous les traits d'une mère, celle pour qui je ne fus jamais qu'un enfant ?

Quand elle mourut, elle avait soixante et onze ans et j'en avais trente-trois. J'étais donc un homme, un homme ayant vécu, travaillé, joui, souffert, traversé vingt fois la flamme des passions, un homme resté fidèle, sans doute, à ses devoirs principaux, mais coupable de bien des fautes, hélas ! et sans innocence. Certes, ma mère le savait. Elle avait connu tous mes efforts pour me donner du courage, mes faiblesses pour les accuser ; elle avait pris sa part de mes joies, m'avait consolé dans mes heures de détresse. Mais si, femme de virile intelligence et de jugement haut et sûr, elle me parlait comme à un homme quand je lui demandais un conseil, je redevais pour elle — adorable illusion — son enfant, son pauvre enfant, quand je n'avais besoin que de son amour.

Je ne me souviens pas seulement ici des instants où je défailtais sous la peine et où je ne trouvais du soutien qu'en embrassant ma mère

et en séchant sur sa joue mes yeux brûlés de larmes comme au temps où elle me portait dans ses bras. Non, c'était encore dans le cours ordinaire de la vie, c'était dans les mille riens de chaque jour que mon excellente mère me traitait comme dans mon premier âge et m'en attribuait naïvement l'imprudence et la maladresse : « Fais attention à la marche en bas de l'escalier... Prends garde d'attraper froid... Je suis sûre que tu as oublié ton mouchoir... »

Je plains ceux qui reçoivent avec impatience, sans un sourire attendri, ces recommandations puériles. Elles m'ont toujours ému jusqu'au fond du cœur. D'ailleurs, plus qu'un autre peut-être, je fus l'objet de ces menus soins. Car, dans ma jeunesse, j'éprouvai à plusieurs reprises d'assez graves accidents de santé, et alors ma mère s'occupait de moi non seulement comme d'un enfant, mais d'un enfant malade.

Un hiver les médecins m'envoyèrent dans le Midi, mais je trouvai ma pauvre maman si changée après quelques mois passés loin d'elle, que l'année suivante, étant encore souffrant, je restai quand même à Paris, et j'y vécus en prisonnier pendant la mauvaise saison. Ma mère, déjà bien caduque, bien affaiblie, ne quitta point, pour ainsi dire, ma chambre. Qu'on me permette de transcrire ici un très vieux dizain. Je ne relis jamais mes vers, mais ceux-ci restent pour toujours gravés dans ma mémoire. Ils me rappellent des heures si douces, des heures de parfait bien-être dans cette atmosphère de tendresse maternelle :

J'écris près de la lampe. Il fait bon. Rien ne bouge.
Toute petite, en noir, dans le grand fauteuil rouge,
Tranquille auprès du feu, ma vieille mère est là.
Elle songe sans doute au mal qui m'exila
Loin d'elle l'autre hiver, mais sans trop d'épouvante ;
Car je suis sage et reste au logis quand il vente.
Et puis, se souvenant qu'en octobre la nuit
Peut fraîchir, vivement et sans faire de bruit,
Elle met une bûche au foyer plein de flammes.
Ma mère, sois bénie entre toutes les femmes !

Tout à l'heure, je murmurais ces vers en feuilletant le livre où ma mère m'a montré mes lettres, en y cherchant, en y baisant la trace de ses doigts. Cependant, que d'angoisses, que de chagrins je lui ai causés

LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne

Banque Canadienne Nationale

60 succursales à Montréal — 514 bureaux au Canada

Actif total : plus de \$250 000 000

à l'adorable femme ! Non qu'elle ait jamais pu douter une seule minute de mon respect et de mon amour, grand Dieu ! Mais on est jeune, on se rue dans la vie, poussé par l'âpre vent du désir, et l'on oublie qu'il y a, près du foyer de famille abandonné trop souvent, une pauvre vieille maman — oh ! pleine d'indulgence infinie, qui ose à peine adresser à son grand fils un timide reproche, — mais qui s'alarme des dangers qu'il court, qui souffre de le voir perdre sa candeur et sa pureté — et qui pleure.

Puisse cette page tomber sous les yeux d'un jeune homme et l'arrêter au bord d'une sérieuse défaillance !... S'il savait quelle amertume c'est pour l'âme, plus tard, sur le déclin de la vie, de songer qu'on n'a pas été un mauvais homme, qu'on n'a rien d'essentiel à se reprocher, et pourtant qu'on a fait pleurer sa mère.

Voilà plus de vingt ans que la mienne est morte et j'avais tout de même le cœur d'un fils, car ce jour-là quelque chose de délicieux s'est éteint en moi et, depuis lors, je ne me suis plus senti jeune.

Jamais je n'ai si souvent évoqué la mémoire de ma mère que pendant cette maladie et cette longue convalescence qui m'ont inspiré de si graves méditations. C'est en balbutiant, après tant d'années, les prières que ma mère m'apprit dans mon enfance que mon âme a tenté de s'élever vers Dieu. C'est dans l'espérance de revoir ma mère que je veux croire à la vie éternelle. Oh ! comme je pensais à ma mère le jour où, pour mériter cette récompense de la retrouver au ciel, je me suis promis que le temps qui me reste à vivre serait rempli par des rêves plus purs et par des actions meilleures.

Jésus, qui a fait triompher sa mère auprès de lui, dans son divin royaume, bénira la prière d'un fils et d'un chrétien.

Patrie mystique, séjour des justes ! Glorieux foyer de lumière et d'amour ! On prétend que nos faibles intelligences ne peuvent concevoir l'étendue de la perfection des félicités que tu réserves aux élus ! Mais, il me semble à moi, humble d'esprit, à moi, pauvre pécheur, que j'ai eu le pressentiment du paradis jadis lorsque j'étais un petit enfant plein d'innocence et que je m'endormais mes deux bras à ton cou, ô ma sainte mère !

DEUXIÈME BOURSE OFFERTE

par
la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

Grâce à la générosité de Mme Alfred Thibaudeau, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste a accordé à la Faculté des Sciences Sociales une bourse pour former une étudiante en vue de devenir une experte directrice d'œuvres sociales, et compétente dans les problèmes ouvriers.

Mlle Thérèse Roy, du Collège Marguerite-Bourgeoys, est la titulaire de cette bourse.

En octobre, Mme Thibaudeau avait également offert, au nom de la Fédération, une première bourse à la Faculté des Sciences Sociales : deux ans de sciences sociales et une troisième année d'étude en journalisme.

La femme et le droit civil

(suite et fin)

Nous examinerons maintenant la question des effets du mariage sur les biens des époux.

Dans le Québec, il existe trois régimes matrimoniaux : la communauté, l'exclusion de communauté, et la séparation de biens. Les époux sont libres de choisir l'un ou l'autre de ces régimes et de faire toutes sortes de conventions par contrat de mariage. Le contrat de mariage est une convention solennelle par laquelle les époux règlent leur régime de biens. C'est un contrat solennel, c'est-à-dire passé devant notaire, l'un des rares contrats solennels de notre droit, avant la donation et l'hypothèque. Si les époux avant le mariage n'ont pas passé un contrat, la loi supplée à leur abstention et la communauté légale est établie pour ces époux. C'est le régime de droit commun dans la province de Québec. La communauté constitue une véritable société de biens dont le patrimoine comprend en tout ou en partie les biens meubles ou non que les époux possèdent au moment du mariage, ou acquièrent ensuite. Le mari administre ce patrimoine, sans pouvoir lui permettre d'en aliéner le contenu sans le concours de son épouse. Il gère les biens propres de sa femme. L'actif de la communauté se partage au moment de sa dissolution en principe également entre le mari et la femme, ou leur représentant, ou héritiers.

Il y a donc trois patrimoines dans la communauté : celui de la communauté proprement dite, celui de la femme, et celui du mari.

Dans l'exclusion de communauté, il n'y a aucune société d'établie. Chacun, en se mariant, conserve ce qu'il a, mais le mari administre les biens meubles ou non de sa femme ; il acquiert la propriété des fruits civils ou naturels qu'ils produisent. Ceci, parce qu'ils doivent servir à défrayer les dépenses du ménage.

Enfin, dans la séparation de biens, chacun conserve l'entière administration de ses biens. Seulement la femme ne peut aliéner ses meubles sans l'autorisation du mari.

La communauté peut être conventionnelle. Les époux peuvent modifier la communauté légale par toutes sortes de conventions non contraires aux articles 1258 et 129, c'est-à-dire non contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou interdites par quelques lois prohibitives. De même les époux ne peuvent déroger au droit résultant de la puissance maritale appartenant au mari comme chef de l'association conjugale.

La communauté peut être réduite aux acquêts. Les époux sont censés alors exclure de la communauté tous leurs biens et dettes existantes à l'époque du mariage, ainsi que ceux qui leur adviennent plus tard à titre de propres. En ce cas, et après que chacun des époux a prélevé ses apports dûment justifiés, le partage se borne aux acquêts faits par la communauté. (Art. 1389a, ajouté le 11 mars 1931)

En 1931, un rapport fut présenté par la Commission des droits civils de la femme mariée et, après avoir entendu les témoignages devant

cette Commission, l'on en vint à la conclusion que la communauté était encore de nos jours le régime le plus favorable à la femme sous les conditions actuelles. Il peut y avoir des cas où la séparation de biens offrirait aux époux plus d'avantages, comme par exemple, si la femme possédait des valeurs mobilières en grande partie. Dans ce cas, la communauté pourrait encore être stipulée, mais avec clause de réalisation, c'est-à-dire que le mobilier pourrait être exclu de la communauté et la femme pourrait en garder la pleine propriété.

En général, les époux, lorsqu'ils se marient, ne possèdent guère de biens et, ordinairement, ce sera par le travail du mari que les époux obtiendront une certaine aisance. En adoptant le régime de la communauté, la femme est alors assurée d'avoir la moitié des biens de la société conjugale. D'autant qu'il existe dans la province de Québec la liberté illimitée de tester, c'est-à-dire que le mari peut léguer ses biens à toute personne étrangère à sa famille. Un autre avantage, c'est qu'en recueillant sa part de la communauté, la femme n'a aucun droit de succession à payer.

La communauté de biens, par ailleurs, peut présenter certains désavantages pour la femme. Le mari est maître et seigneur de la communauté. Il administre seul sans avoir à consulter sa femme. Celle-ci pourra toujours obtenir une séparation de biens, dans les cas prévus à l'art. 1311. Cet article se lit comme suit : « La séparation de biens peut être poursuivie, par la femme : 1) Lorsque ses intérêts sont mis en péril ; 2) Lorsque le désordre des affaires du mari donne lieu de craindre que les biens de celui-ci ne soient pas suffisants pour remplir les droits et reprises de la femme ; 3) Lorsque le mari a abandonné sa femme ou que la femme est forcée de pourvoir seule ou avec ses enfants aux besoins de la famille ; 4) Lorsque, pour raisons graves, il paraît juste et nécessaire que la séparation soit prononcée pour sauvegarder les intérêts de la femme. Toute séparation simplement volontaire est nulle ».

Parfois la femme sera tout à fait ignorante des dilapidations des biens de la communauté par le mari, et alors, lorsque la communauté sera dissoute, il ne restera plus de biens à partager. Ou encore, les biens de la communauté peuvent être saisis par les créanciers personnels du mari pour payer ses dettes propres. Ceci est un risque pour la femme.

Dans la séparation de biens, la femme n'a aucune garantie d'avoir à la mort du mari certains avantages hors ceux qui lui étaient stipulés par contrat de mariage. De même les adversaires de la séparation disent que ce régime n'établit pas la société de biens entre époux et ne consacre pas comme la communauté l'unité du mariage. Sous ce régime, toutefois, la femme conserve l'administration de ses biens. Elle jouit donc d'une certaine liberté et devra contribuer aux charges du mariage. Ceci est prévu à l'article 1423, qui se lit comme suit : « Chacun des époux contribue aux charges du mariage, suivant les conventions contenues en leur contrat, et s'il n'en existe point et que les parties ne puissent s'entendre à cet égard, le tribunal détermine la proportion contributive de chacune d'elles, d'après leurs facultés et circonstances respectives ».

Il existe encore certains effets civils du mariage quant aux enfants. Les obligations des parents envers leurs enfants sont définies aux articles 165 et 166 du code. Art. 165. « Les époux contractent, par le seul fait

du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants ». Art. 166. « Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin ».

Le mariage ne se dissout, dans la province de Québec, que par la mort naturelle de l'un des conjoints. Tant qu'ils vivent, il est indissoluble. (Art. 185). Le code ne reconnaît donc pas le divorce, mais le parlement fédéral a juridiction sur cette matière, et des époux domiciliés dans Québec peuvent s'adresser au Comité du Sénat afin de faire dissoudre leur mariage. Il va sans dire que nous catholiques n'admettons pas ce mode de dissolution.

Le code pourvoit, cependant, dans le cas d'époux désunis lorsque la vie commune est devenue impossible et pour certaines causes déterminées, de s'adresser aux tribunaux afin d'obtenir la séparation de corps. Mais cette séparation ne rompt pas le lien du mariage. Il soustrait les époux à leurs devoirs de co-habitation, et la femme recouvre sa pleine capacité civile, mais les époux restent encore tenus aux devoirs de fidélité et d'assistance.

Élever réfère aux devoirs d'éducation. Il y a aussi l'obligation alimentaire. Les parents sont tenus d'éduquer les enfants issus de leur mariage. Ils doivent veiller à leur formation morale et intellectuelle, afin de les mettre en état de gagner leur vie et de devenir des citoyens soucieux de leurs devoirs. C'est là une obligation naturelle que le code sanctionne à l'art. 165. Les devoirs d'éducation consistent à procurer aux enfants une instruction qui convienne à leurs dispositions naturelles, à leur degré d'intelligence, à leur ardeur au travail, en rapport avec la condition sociale et l'état de fortune des parents, d'où en certains cas l'instruction primaire suffira.

Si l'enfant possède certains biens, on devra nommer un tuteur pour les administrer, ou encore si une succession échoit à cet enfant, ou s'il doit être représenté en justice, la nomination d'un tuteur s'impose encore. Si le père vit, ce sera ordinairement lui qui sera chargé par le conseil de famille pour remplir cette fonction. Dans notre droit, toutes les tutelles sont déferées par le tribunal.

Reste maintenant la question de la transmission des biens. Nous avons sans doute la succession ab intestat, c'est-à-dire que la loi établit certaines règles pour la transmission des biens lorsqu'une personne est décédée sans testament. Mais, il est toujours plus facile de régler une succession lorsque des dispositions testamentaires ont été prises et particulièrement lorsque la communauté de biens existe. Le testament, comme vous le savez, peut être passé devant notaire et c'est alors un acte authentique. Le testament peut aussi être sous seing privé. Il y a le testament olographe, qui est rédigé en entier de la main du testateur, et le testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre. Il est rédigé par écrit et signé à la fin du nom ou de la marque du testateur devant au moins deux témoins.

J'ai essayé d'exposer le droit familial dans la province de Québec. Il y a eu certes bien des changements apportés au code depuis 1866 et, notamment, en ce qui concerne la capacité de la femme mariée. Certains voudraient que son incapacité soit totalement effacée. Et même certains juristes ont fait le vœu de voir le droit dans la province de Québec évoluer

dans le sens d'une situation juridique plus libre, plus noble et plus juste, en faveur de la femme. (Perrault, Tome II, p. 660). D'autres juristes, au contraire, expriment l'avis que la situation faite à la femme mariée sous notre droit civil est en faveur de la femme et la protège tout en sauvegardant son honneur et sa dignité d'épouse et de mère. Il reste, cependant, que l'on doit promouvoir ce qui peut contribuer à resserrer les liens du mariage et la bonne entente entre les époux. Et en préparant la femme à remplir magnifiquement son rôle d'épouse et de mère, le recours à la loi devient le plus souvent négligeable et non nécessaire. Il n'est plus alors question entre les époux de droits et de devoirs respectifs, ni d'obligations légales, puis que toute la vie au foyer est animée par la chaleur du respect et de l'amour, de la fidélité et de la confiance, et par le souci du juste. (Ch. Wagner : *Auprès du Foyer*).

Une des plus graves hérésies en mariage est cette idée, confondue avec la substance même de nos cervelles : pour que deux volontés suivent une direction sûre, unifiée, l'une doit commander et l'autre obéir. La loi, afin de prévenir tout conflit de pouvoir, a confié à l'homme la prépondérance, en le nommant chef. Mais n'est-ce pas là une de ces nombreuses fictions dont la pratique dispose à son aise ? A mon avis, la question de prééminence d'un des conjoints sur l'autre est une question fautive et qui ne devrait pas se poser. Mais, une fois posée, ce n'est pas sur le terrain psychologique. Elle se résout au profit du plus énergique, du plus avisé ou du plus entêté. Cette question est très complexe, échappe aux calculs et aux prévisions. Vous ne sauriez vous flatter de gouverner par l'intelligence. Si vous avez affaire à un compagnon aveugle et obstiné, vous serez infiniment plus sensible à son obstination que lui à votre raison, et il se peut qu'il vous domine bientôt de toute la hauteur de son incapacité. En général, quand la question du pouvoir s'est nettement posée dès le premier jour et qu'il s'est agi de savoir lequel mènera l'autre, la lutte se termine au bout d'un certain temps par la victoire de l'un des concurrents. Il détient alors l'autorité. L'autre suit docilement. A condition que celui-ci ne remette pas le pouvoir en question, tout va bien. S'il fait mine d'avoir une opinion personnelle, la situation se gâte. On le traite d'insurgé, à moins que, pris par les sentiments, on ne lui répète sans cesse : Tu ne m'aimes plus !

L'état de choses que nous venons de décrire est, pratiquement, le plus répandu. Il réussit quelquefois. Il y a des ménages autocratiques ; le sceptre se trouve aux mains du roi ou de la reine et ils sont heureux ainsi. La paix règne, personne ne se plaint ; les sujets sont satisfaits et le gouvernement paternel. Mais dans combien de cas n'est-ce pas tout le contraire ? Les alliés, alors, n'arrivent qu'à s'opposer, s'avilir, se contrarier ou s'éteindre l'un l'autre. A supposer toutefois qu'aucun de ces inconvénients n'existe, que le gouvernement autocratique soit toujours paisible, repose sur le légitime ascendant de l'énergie, de l'intelligence, des sentiments nobles, et ne s'abaisse jamais à régner par la peur, l'opiniâtreté, ou, le pire moyen de tous, la sensualité : ce gouvernement ne serait pas l'idéal.

La dignité pareille de l'homme et de la femme nous fait concevoir comme un état inférieur cette domestication de l'un des époux par l'autre. Il nous paraît peu conforme à cette dignité, dont en somme le christia-

nisme nous a révélé la valeur, que l'un d'entre eux dise, même au nom de qualités supérieures : nous deux, c'est moi !

La loi, la direction, l'autorité, nous apparaissent comme impersonnelles, élevées au-dessus des êtres particuliers. Quand l'accord est parfait, on ne sait plus qui commande ou qui obéit. On avance ensemble, pareils aux ailes d'un même oiseau, ignorant complètement laquelle des deux dirige le vol. L'accord ne consiste pas dans la sujétion de l'un à l'autre, ni même dans le partage des influences où mari et femme se retranchent chacun derrière ses frontières et ses attributions. L'accord est dans la soumission commune à la raison, à la justice, à la vérité. Il ne s'agit pas de savoir qui commande, mais ce que commande la situation. Les alliés ont beau être d'intelligence inégale, de lumières disproportionnées, ils ont besoin l'un de l'autre, et la seule préoccupation dont ils doivent se débarrasser complètement est celle d'avoir raison et de dominer. Il faut tendre à acquérir ce genre de désintéressement.

Henriette BOURQUE, avocat

LES ESPALIERS

*Comme pour accueillir l'Avril, à bras ouverts...
Les espaliers, le long du mur, tendent leurs branches,
Dans un frémissement de fleurs roses et blanches,
Dans un afflux de sève au cœur des bourgeons verts.*

*Abeilles, papillons, mille insectes divers,
Avidement, au creux des corolles se penchent,
Leur soif, qu'à chaque instant des suc nouveaux étanchent,
Les retient jusqu'au soir, dans ce doux univers.*

*Chers espaliers, depuis des ans, je vous regarde
Près du logis, fidèlement monter la garde.*

Edouard VISSERS

SALADE D'ORANGES

Disposez dans un plat creux des rondelles d'oranges (débarrassées de leur pelure et des noyaux) et, si vous en avez, des quartiers de mandarines. Ajoutez des morceaux de sucre que vous aurez frottés avant contre l'écorce des oranges pour donner le goût. Laissez reposer un peu. Si vous avez un reste de vin blanc, ajoutez-le. C'est très rafraîchissant !

JOURNAL DES OEUVRES

● CHEZ LES EMPLOYÉES DE MAGASIN

6 mai — L'Association professionnelle des Employées de magasin a clôturé ses activités par une réunion générale, avec exposition des travaux exécutés aux cours et distribution de prix. Outre les membres venus en grand nombre, les invités d'honneur étaient : notre aumônier, le R. Père Paul-Emile Deschesnes, O. M. I. ; Mme Alfred Thibaudeau, présidente générale ; Mme Albert Pupuis, dame patronnesse de l'association ; Mme Paul L'Espérance ; Mlles Albertine Forgues, Madeleine Thibaudeau, Maria Auclair ; nos professeurs : Mmes J. Poirier et R. Lamothe, Mlles Hélène Lefebvre, Pauline Phaneuf, Jeannette Phaneuf et Denise Bernard.

Les murs de la salle des comités étaient tapissés des magnifiques travaux à l'aiguille exécutés sous l'habile direction de Mlle Hélène Lefebvre. Une table, couverte de chapeaux coquets et pimpants, exhibait le surplus des modèles qui n'avaient pu figurer dans le défilé. Quant aux travaux de couture, le coup d'œil que présentaient nos mannequins (élèves des cours) disait bien haut la perfection des travaux confectionnés ; la perfection de la coupe et de l'ajustage. Une mariée, dont la toilette avait été exécutée sous la direction de Mme J. Poirier, fermait la marche.

Le programme récréatif, sous la direction de Mlle P. Phaneuf, professeur de chant, et de Mlle Denise Bernard, professeur de piano, fut exécuté par leurs élèves : Mme R. Rouleau, Mlles Lise Farley et Rolande Ruel.

Mlle Claire Lapière, palmarès en main, appela les méritantes pour une récompense bien méritée. Les prix avaient été gracieusement offerts par M. et Mme Albert Dupuis, par Mlle Florine Phaneuf, au nom de notre ex-présidente dont la présence invisible est ainsi toujours au milieu de nous ; par les professeurs : Mlles Hélène Lefebvre, Denise Bernard et Mmes J. Poirier et R. Lamothe ; et par les membres du conseil y compris Mlle Maria Auclair.

Notre aumônier, dans une brève allocution, félicita les élèves du travail accompli aux différents cours. Il recommanda de suivre la mode dans une juste mesure, mais de combattre toute mode immodeste, car si l'homme fait les lois la femme fait les mœurs, et la mode est à la base des mœurs.

Mlle Yvette Gareau, élève du cours de diction, se fit l'interprète des élèves et remercia l'association des avantages offerts à ses membres.

Mlle la présidente remercia M. l'aumônier de ses bons conseils et Mlle Gareau, des bons sentiments exprimés envers l'association ; et aussi tous ceux qui se sont intéressés à notre œuvre, nos bienfaiteurs, M. et Mme Albert Dupuis tout spécialement ; nos professeurs et les membres. Elle exhorta les membres à prêter leur concours à la quête du « Denier National » afin de bien terminer l'année, et souhaita des vacances bonnes et joyeuses en attendant la reprise des activités en septembre, où toutes sont attendues.

La présidente conjointe : Léa SAUVANT

● À L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

18 avril — Garde Effie Lepage, du Ministère de la Santé du Gouvernement provincial, division des maladies vénériennes, présentée par Mlle la Présidente, parla des maladies vénériennes, fléau social qui menace plus particulièrement la population depuis quelques années. En effet, dit la conférencière, plus de cinquante mille hommes de 18 à 30 ans souffrent de syphilis, depuis 1941. Cette maladie, négligée au début, peut amener la cécité, l'aliénation mentale et causer en somme plus de troubles physiques et mentaux que toute autre maladie. On lui attribue aussi plus de quinze pour cent des affections cardiaques.

Pour venir en aide aux personnes atteintes et afin de leur faciliter les moyens de se faire soigner, il existe dans nos hôpitaux des cliniques anti-vénériennes qui sont ouvertes au public non seulement le jour mais encore le soir.

Le Gouvernement provincial a fait imprimer plusieurs livrets éducatifs qui ont été distribués un peu partout et qui sont destinés à renseigner les jeunes gens et les jeunes filles. Les parents doivent aussi, dit la conférencière en terminant, renseigner leurs enfants sur les causes des maladies vénériennes et les prévenir des dangers dont ils sont menacés.

Mlle Flore Deschamps remercia Garde Lepage de son intéressante et pratique causerie et l'invita à revenir de nouveau à l'automne, munie de projections lumineuses cette fois.

* * *

14 mai — L'Association des Femmes d'affaires, à son assemblée mensuelle de la semaine dernière, a procédé à l'élection des membres du conseil pour l'exercice 1945-1946 et voici le résultat : Mlle Flore Deschamps, présidente ; Mme E. Gagné, 1ère vice-présidente ; Mlle M. Bellehumeur, 2e vice-présidente ; Mlle Berthe Lefebvre, secrétaire-archiviste et trésorière ; Mlle A. Caron, secrétaire-correspondante. Ont été élues au poste de conseillères : Mlles E. Ouellette, D. Fournier et G. Bélanger ; Mmes R. Lamarche, A. Lavigneur, J. Guillet, R. McCutcheon et L. Mongeau. Mlle E. Ouellette a été réélue trésorière de la Caisse de Secours en maladie. Mmes R. Vennat et P. Riopel ont été réélues auditrices.

L'excursion d'été annuelle aura lieu le 24 juillet prochain, à la résidence d'été de Mme E. Gagné à Ma Baie.

La secrétaire : Berthe LEFEBVRE

LE MANQUE DE LOGEMENTS

A propos du surpeuplement et du manque de logements dans Montréal et les autres grands centres, on fait remarquer que ce problème est lié étroitement à celui des transports. En effet, on s'éloigne des centres pour autant qu'il soit possible d'y accéder facilement par tram, autobus ou train. N'y aurait-il pas lieu que les sociétés de transport créent de nouvelles lignes pour desservir les quartiers qui le nécessitent ?

Le Pape est un père

Le Vicaire de Jésus-Christ n'est pas seulement le Chef suprême de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le Souverain d'une société universelle. Sur toutes ces dignités, une vertu se répand : celle de la Paternité.

Le Pape est le père, le Saint Père de tous les fidèles, et il marque sa paternité par sa sollicitude constante à l'égard de tous ses enfants, de nous tous, dont il veut le bonheur matériel et spirituel.

Comme chef de l'Eglise, le Saint Père gère les trésors spirituels de la communion des Saints et exerce une vraie paternité sur nos âmes qui en bénéficient quotidiennement. Nous devons l'aimer comme un Père et lui marquer cette affection par notre respect de l'Eglise et notre dévouement à sa gloire.

Projet de loi du Gouvernement de la Province

Un bill, présenté par le Premier Ministre, autorise l'établissement d'une clinique d'aide à l'enfance auprès de la cour des jeunes délinquants de Montréal, afin d'assister les juges de ce tribunal dans la recherche de circonstances particulières à chaque cas de délits, des facteurs dont il y a lieu de tenir compte et des remèdes qu'il convient d'y appliquer.

A ce sujet, le Bureau de direction de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste a adressé, par sa présidente, une lettre de félicitations à l'honorable Maurice Duplessis.

AMherst 2131

MONGEAU & ROBERT CIE

LIMITÉE

CHARBON

Huile à chauffage

• • •

1600 EST, RUE MARIE-ANNE
MONTRÉAL

CRESCENT 3223

G.-J. PAPILLON

MANUFACTURIER DE FOURRURES
*Notre assortiment est le plus complet
que vous puissiez trouver*

257 OUEST, AVENUE LAURIER
PRÈS AVENUE DU PARC

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS
Société coopérative d'assurance catholique
et française, auxiliaire de la famille, vous
offre les meilleures garanties.

On obtient des renseignements
au siège social :

924 - 930, rue Saint-Denis

ou en s'adressant à

Tél. AM. 1810

4729, rue De Lanaudière — Montréal

ENCOURAGEZ NOS
ANNONCEURS

et mentionnez la

« **BONNE PAROLE** »

quand vous faites affaires
avec eux.

PLATEAU 6750

Philippe-D. Clerk

COURTIER EN ASSURANCES
EDIFICE ALDRED

507, PLACE D'ARMES — SUITE 202
MONTRÉAL

J.-B. Baillargeon

EXPRESS LIMITED
CAMIONNAGE

*La plus grande organisation
de transport*

423 EST, ONTARIO — MONTRÉAL
HARBOUR 6271

5155, ST-LAURENT — CA. 2240

Boissonneault & Frères

J.-P. BOISSONNEAULT, PROP.
Inspection gratuite de votre Radio
Réparations à prix raisonnables

SERVICE RAPIDE

Tél. FAIrkirk 2848

Fondée en 1912

Wilfrid Pageau

PLOMBIER-COUVREUR

Poseur d'appareils à gaz et à eau chaude
SPÉCIALITÉ : RÉPARATIONS

Travail fait soigneusement
et à prix modéré

Bureau et atelier : 984 est, RACHEL

À LOUER

à la Fédération nationale
Saint-Jean-Baptiste

853 est, rue Sherbrooke

une salle pour réunions,
parties de cartes, réceptions,
etc., etc.

Pour renseignements,

s'adresser à la directrice
de la maison

ou téléphoner

FRontenac 2665

Raoul Vennat

Lisez notre journal mensuel de Broderie
et Musique et vous ne pourrez plus vous
en passer. Chaque mois, il vous apporte
la dernière nouveauté pour Vous, vos
Bébés, votre Eglise, votre Maison. Et les
dernières nouveautés musicales.

12 SOUS PAR AN

3770, ST-DENIS — HA. 5310

L'ÉCONOMIE

est nécessaire à qui veut réussir.
L'ouverture d'un compte d'épargne est donc
un acte indispensable que vous devez accom-
plir sans aucun retard.

La Banque Provinciale du Canada

SIÈGE SOCIAL : 221, RUE SAINT-JACQUES OUEST, MONTRÉAL

318 succursales et bureaux

« Où l'épargnant dépose ses économies »

Bureau de Placement gratuit

L'Association professionnelle des Employées de bureau prie Messieurs les professionnels, courtiers, marchands, gérants de maison d'affaires, etc., de vouloir bien s'adresser à son Bureau de Placement, 853 est, rue Sherbrooke, Tél. FR. 2665, de 10 h. a. m. à midi et de 2 h. à 5 h. p. m. pour les services de sténo-dactylographes anglaises et françaises, caissières, comptables, téléphonistes, etc., compétentes et très recommandables.

CRESCENT 3181

The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER FRÈRES. PROP.

75 OUEST, AVENUE LAURIER
ANGLE SAINT-URBAIN

Vive la Canadienne

PARMI les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes, nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MÈRES, tenez à honneur de continuer ce bel exemple. Pour pratiquer l'économie il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

LA BANQUE D'ÉPARGNE

De la Cité et du District de Montréal

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil, quelque petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier. Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

Le directeur-général,

T.-TAGGART SMITH

Bureau principal et 24 succursales
à Montréal.